

Mme LUBA SERGE :

1070

Merci beaucoup.

Mme JOSÉE DESMEULES :

1075

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1080

Bien, merci beaucoup. Alors, on revient tout de suite avec Anaïs Houde.

Alors, rebonjour. Madame Houde, bonjour.

Mme ANAÏS HOUDE, citoyenne :

1085

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1090

Alors, c'est à vous maintenant la parole. Vous avez dix minutes, on vous écoute.

Mme ANAÏS HOUDE :

1095

Parfait. Merci. J'aurais voulu présenter, en fait, pendant ma présentation, juste des belles photos du territoire, du terrain de Ray-Mont avant son arrivée et de toutes les belles actions puis activités qui ont pu se tenir toujours sur ce terrain-là depuis des années pour vraiment démontrer à quel point c'est un lieu qui est précieux, qui est apprécié, qui est rassembleur pour notre communauté, mais bon, il y a un nombre d'heures limite dans une journée.

1100 Puis je vais y aller simplement avec l'essence même de toute ma participation à ce processus-là, qui est de l'importance de refuser les demandes de dérogations à Ray-Mont, qui est un citoyen corporatif délinquant, quérulent, de mauvaise foi, et puis qui n'a vraiment démontré aucune volonté de cohabitation harmonieuse, de tendre la main à la communauté dans laquelle il souhaite s'intégrer, qui a tenté d'extraire, extorquer le plus de bénéfice de la part des autres acteurs, mais qui, lui, n'a absolument rien, rien développé.

1105 Donc, c'est super important de refuser chacune de ses demandes de dérogation. Il a absolument... Puisque les demandes sont censées être une occasion de négocier de bonne foi entre un arrondissement puis un projet quelconque, dans ce cas-là, il n'y a eu aucune négociation de bonne foi, donc c'est vraiment très, très important de ne pas lui accorder ces dérogations.

1110 Et puis, c'est l'essentiel de mon propos. Il n'y a rien vraiment de plus à rajouter, à l'exception peut-être que ce qui est très, très, très important, puisque l'entreprise semble prendre pour acquis qu'il y aura un mur de construit sur la friche, ç'a été mentionné par le service d'urbanisme que ce serait un ouvrage qui serait fait en co-création avec les citoyens du quartier et qu'il n'y a jamais aucun citoyen du quartier qu'il y ait un mur qui soit construit sur cette friche-là.

LE PRÉSIDENT :

1120 Merci beaucoup. J'aurais tendance à vouloir vous entendre davantage sur cette question-là, donc, mur, pas mur sur la friche. Dans la mesure où le projet se fait, la Ville va de l'avant avec ce qui est proposé, donc ce qui est proposé actuellement, c'est qu'une partie, donc, de la friche actuelle serait aménagée pour mitiger le bruit provenant du CN et d'autres activités. Donc, vous dites non à un mur. Vous dites oui à quoi? Ou à pas quoi?

1125 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Bien, on dit oui à un espace vert, en fait. Cette friche-là est vraiment très fréquentée. Vraiment, vraiment aimée. Et puis c'est un endroit où on va tous les jours, puis même ceux qui n'y

1130 vont pas ont quand même le... le bénéfice, le... le bonheur d'avoir un... un horizon, en fait, à cet endroit-là. C'est vraiment quelque chose de... de très important.

Et puis l'idée d'avoir un mur de 12 mètres qui détruit, en fait, la friche, puis qui écrase tout ce qui aurait pu avoir été acquis ou sauvé, finalement, c'est vraiment... c'est vraiment très nocif.

1135 Nous, on s'est réjoui à l'annonce de l'acquisition, de la création d'une connectivité entre le boisé Vimont et le boisé Steinberg. Ce qu'on veut, nous, c'est la création d'un espace vert qu'on surnomme « parc nature », mais qui est vraiment juste un endroit qu'on... qu'on occupe, qu'on habite, dont on a déjà l'usage actuellement.

1140 Puis l'idée de le voir détruit par des murs de bord d'autoroute, tout ça pour permettre à une entreprise d'augmenter ses activités puis ses nuisances, c'est vraiment quelque chose de complètement aberrant auquel on va s'opposer.

LE PRÉSIDENT :

1145 Oui. Je comprends. Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE :

1150 Moi, je vais revenir à la question des relations, des communications avec Ray-Mont Logistiques et peut-être d'autres instances publiques, pendant les huit années.

Mme ANAÏS HOUDE :

1155 Oui.

Mme LUBA SERGE :

Je pense que vous avez... vous avez vécu ça, si j'ai bien compris?

1160 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Oui, oui, bien sûr. Bien, moi, j'ai participé au groupe de travail thématique...

1165 **Mme LUBA SERGE :**

Oui.

1170 **Mme ANAÏS HOUDE :**

...qui a eu lieu en... Je ne sais plus. 2021, je crois bien. L'été 2021. Donc, avec des représentants de la Ville, de l'Arrondissement, puis de l'entreprise. Donc, c'est pas mal les seules communications qu'il y a pu y avoir, à part quelques séances publiques d'information.

1175 Ça fait que je ne sais pas c'était quoi votre question, en fait, sur les communications.

1175

Mme LUBA SERGE :

Bien, peut-être le groupe de travail thématique, comment ça s'est fait? Comment ç'a été vécu de votre côté?

1180

Mme ANAÏS HOUDE :

1185 Oui. Bien, ç'a été vécu, dans le fond, le... ç'a été très... ç'a été vraiment mal vécu, dans le sens où ç'a été vraiment *rushé*. Comme, ç'a été débuté en plein été. Il y a honnêtement fallu que je coupe mes vacances en famille au chalet familial dans le Bas-du-Fleuve pour revenir en ville à temps, pour me rendre compte que personne n'avait été assez ridicule pour faire ça et que les gens n'étaient pas présents à ce groupe de travail thématique parce que c'était l'été, puis que tout le monde s'en fichait, en... en fait, d'avoir un groupe de travail sur l'implantation harmonieuse de Ray-Mont Logistiques.

1190

1195 Puis par la suite, on visitait son terrain à Pointe-Saint-Charles. Il était vraiment très fier de pointer toutes les nuisances qui existaient en disant que ce n'était pas les siennes. Mais il faut comprendre que nous, dans notre territoire, les nuisances seront les siennes parce que les trains qui vont passer... les trains qui passent actuellement ne sont pas suffisamment nombreux ou gros pour causer de réelles nuisances.

Alors qu'à partir de maintenant, tous les trains qui passeront seront les siens et donc toutes les nuisances vont être celles causées par Ray-Mont Logistiques.

1200 Tu sais, de la même manière qu'il était très fier de dire qu'il n'y avait aucun arbre sur son terrain, donc qu'il n'avait pas besoin, par exemple, de compenser. Mais c'était lui qui les avait coupés, les arbres dès 2018... sans... au bulldozer. Tu sais, ç'a été juste détruit, là. Ç'a *crashé*, ç'a été... ç'a été écrasé.

1205 Il n'a jamais eu, tu sais, de volonté à avoir une compensation, comme par exemple d'autres citoyens corporatifs l'ont fait. Comme le Port ou Hydro-Québec ont fait des plantations qui ne sont pas suffisantes. Les plantations de compensation ne sont pas suffisantes, mais il y a au moins cette volonté-là de ne pas être complètement dans la nuisance.

1210 Ce que cette entreprise-là n'a pas du tout. C'est vraiment exclusivement dans la nuisance qu'ils sont en interaction avec le quartier.

Mme LUBA SERGE :

1215 Alors, comme groupe de travail, ce n'était pas vraiment un groupe de travail, si je comprends bien?

Mme ANAÏS HOUDE :

1220 Bien, je veux dire, ç'a été assez difficile. Ray-Mont avait un droit de veto, un peu, ça fait que tout ce qui était proposé ne passait pas auprès de lui, excepté quatre recommandations qui en

étaient... Une qui venait justement de l'OCPM de 2019, qui était d'avoir un peu un état global de la situation actuelle, ça fait que nous, on a vraiment beaucoup insisté pour qu'il y ait des études d'impact environnemental qui aient lieu avant son arrivée.

1225

Mme LUBA SERGE :

O.K.

1230

Mme ANAÏS HOUDE :

Ç'a fini par avoir lieu. Le rapport a été rendu public il y a un an environ, puis ç'a été très mal *spinné* dans les médias puisque ça disait que le terrain de Ray-Mont n'avait aucune nuisance. Non, c'est : le secteur avant le Ray-Mont n'a pas tant que ça de nuisances.

1235

Mais pour nous, c'est une base qui arrive un peu trop tard, mais qui va nous permettre de *monitorer* la suite. Mais on ne sait pas de quelle manière ce sera *monitoré* puisque, bien, il va falloir qu'il participe à ça de bonne foi, puis ce n'est pas le cas actuellement.

1240

De la même manière, il était censé y avoir un comité. D'ailleurs, c'est la seule raison pour laquelle une autre coopérative qui va présenter plus tard aujourd'hui, la représentante ne s'était pas complètement retirée à la fin du processus parce qu'elle disait : « S'il y a un comité de bon voisinage, c'est très important que la coopérative qui est aux premières loges puisse être présente. » Ça fait qu'elle ne s'était pas retirée des recommandations parce que cette recommandation était importante pour la population de proximité.

1245

Mme LUBA SERGE :

O.K.

1250

Mme ANAÏS HOUDE :

1255 Ça n'a jamais eu lieu. Il n'y a aucun comité de bon voisinage qui est mis en place par l'entreprise. Il n'y a aucune volonté de le faire non plus. Ça fait que c'est... tu sais, c'est des mensonges éhontés, tu sais. Il n'hésite pas une seconde à dire des choses comme : « Ah, O.K., un comité? Oui, oui. Ça, ça ne va me demander rien du tout, puis je vais pouvoir ne pas le faire sans jamais qu'on... que je doive rendre de comptes là-dessus. »

1260 Donc, il a été d'accord sur... il n'a pas mis son veto sur cette recommandation-là. Mais donc, le résultat a été vraiment ridicule. Sur six citoyens, il y en a une qui ne s'est pas retirée à cause d'une clause qui n'a jamais été respectée. Il y en a un qui croyait qu'on devait améliorer le rapport. Puis tous les autres ont quitté le processus à la fin en pleine frustration.

1265 Tu sais, il n'y a rien qui a été émis de ça, à part encore une fois, la preuve de l'arrogance, là, de l'entrepreneur qui n'hésitait pas à exiger des réponses avec une attitude très, très intimidante, pleine de colère, puis de...

1270 J'ai pu avoir l'air en colère l'autre jour, mais c'est... on a un vécu, là. On a une petite habitude qui s'est construite.

Mme LUBA SERGE :

1275 O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

1280 Vous dites... dans le fond, vous nous dites de ne pas accepter, dans le fond, la demande ou les demandes de dérogation...

Mme ANAÏS HOUDE :

1285

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1290

...demandées? Ces demandes de dérogation là font partie, en fait, d'une entente hors cour...

Mme ANAÏS HOUDE :

1295

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1300

...entre la Ville et Ray-Mont Logistiques. On nous dit que le site est déjà opérationnel et que la décision des tribunaux fait en sorte que Ray-Mont Logistiques peut exercer...

Mme ANAÏS HOUDE :

1305

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1310

...ses activités de transbordement de conteneurs sans qu'aucune modification réglementaire ne soit apportée.

1315 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Oui. Bien, 1) son site n'est pas opérationnel, là. Il y a huit pour cent de son terrain qui est asphalté actuellement, avec aucune route, un chemin de fer qui n'est pas fonctionnel, puis... puis aucun élévateur. Son terrain n'est aucunement fonctionnel actuellement.

1320

Je ne sais pas pourquoi il dit que son terrain est fonctionnel s'il ne l'est pas. Très clairement, il a besoin de ces dérogations-là, il a besoin des entrepôts, des bureaux et de tout le reste qui est demandé.

1325

Ça fait que pourquoi on lui offrirait? Simplement pour qu'il puisse avoir plus de nuisances? C'est aussi très important que... Je veux dire, la seule chose qu'il met en valeur dans toute sa présentation, c'est son étude de climat sonore qui, à notre avis, a été très mal réalisée.

1330

Dans le sens où on observait des diminutions d'activité les vingt-quatre heures où il y avait des micros qui étaient placés. Et puis surtout que ce n'est pas juste les décibels qui comptent quand il est question de nuisance sonore. Il faut prendre en compte un paquet d'autres considérations, dont la proximité, puis dont la capacité ou non des gens qui subissent la nuisance à ne plus la subir. Tu sais, à l'éviter, par exemple.

1335

Ce qui ne sera pas possible pour la plupart des gens. Je veux dire, les logements coopératifs, on ne peut pas juste décider de déménager le lendemain matin.

1340

Il y a des logements adaptés pour des personnes en situation de handicap qui ne seront jamais capables de trouver un autre logement. Il y a des familles de trois, quatre enfants qui ne pourront jamais se reloger à Montréal si elles perdent ce logement-là.

1345

Il n'y a personne qui a la capacité de ne pas subir les nuisances. Ça fait qu'elles seront subies par la société bien plus difficilement que si tout le monde avait le loisir de partir au chalet, ou déménager le lendemain matin, ou acheter un plus grand condo la semaine suivante.

Ce n'est pas le cas dans notre quartier. Ce ne sera pas le cas, donc les nuisances sont encore plus pénibles à subir, sachant qu'on ne peut pas les éviter d'aucune manière.

1350 Ça fait que tu sais, de dire juste : « Ah, le nombre de décibels », c'est ridicule. Il faut prendre en considération des études bien plus complètes que ça, ce qui n'a jamais été fait et... en tout cas, et qui laisserait sous-entendre que... à mon avis, qui laisserait entendre que les nuisances sont plus grandes que ce qui a été mesuré, tu sais.

LE PRÉSIDENT :

1355

O.K.

Mme ANAÏS HOUDE :

1360

Bon. Et pour ce qui est de... tu sais, de rendre son site actif demain matin, mais alors, donc qu'il le fasse, tu sais. Comment ça se fait que ça fait depuis 2016 qu'il est en cour pour obtenir une gare de triage, puis que le jour où il a sa gare de triage, il dit : « Donnez-moi toutes les dérogations pour avoir finalement fait le projet que je voulais, qui n'a jamais été une gare de triage »?

1365

Mais pourquoi? Pourquoi est-ce qu'il s'est battu pendant huit ans en cour, puis en dommages et intérêts, puis en... contre les réglementations s'il l'a, sa gare de triage depuis très longtemps?

1370

Mais ce n'est pas une gare de triage, ça fait que si on lui permet maintenant d'optimiser ses activités pour avoir la plateforme de transbordement de ses rêves à 90 mètres de nos maisons, comment on va continuer à vivre comme ça, tu sais?

1375

C'est tout à fait impossible de lui permettre de s'installer, de lui permettre d'avoir une activité la plus nocive qui existe... On m'a dit, tu sais, que les activités industrielles étaient numérotées de 1, les plus douces, à 7, les plus élevées, puis que les gares de triage sont *off-chart*.

1380 Mais évidemment, lui, il ne sera pas soumis aux normes des gares de triage canadiennes parce qu'il n'est pas une vraie gare de triage. Ça fait que là, on se retrouve avec un Arrondissement qui doit *dealer* des demandes de dérogation pour permettre à une entreprise d'avoir plus de profit, puis de détruire encore plus notre qualité de vie.

1385 La seule chose à faire aujourd'hui, c'est de lui refuser ça. Surtout sachant que sa prochaine étape, ce sera au ministère de l'Environnement, qu'il est déjà en train de poursuivre, puis qui va lui permettre, si la Ville lui construit son mur antibruit, ça va lui permettre d'augmenter ses activités, puisque la seule contrainte actuelle, c'était trop de bruit la nuit, donc il devait opérer sur 12 heures plutôt que sur 24 heures.

1390 Si on lui construit un mur, il l'aura, son 24 heures. Comment ça se fait qu'on lui construirait un mur pour lui faciliter le travail de nous détruire notre qualité de vie encore plus facilement?

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1395 **Mme ANAÏS HOUDE :**

C'est inacceptable.

LE PRÉSIDENT :

1400 C'est clair. Merci beaucoup.

Mme ANAÏS HOUDE :

1405 Merci.